

Feuille de route pour la transition écologique de la Culture en Hauts-de-France



Légendes et crédits

Couverture : Abbaye Notre-Dame d'Ourscamp ©DRAC Hauts-de-France ; La Caravane des média ©Association Carmen. [Page 4](#) : Portrait d'Hilaire Multon, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ©DRAC Hauts-de-France ; halle Ricciotti, Pôle des Musiques actuelles, Aulnoy-Aymeries © Nuits secrètes - Emilie Zasso. [Page 14](#) : Vue de l'exposition « Expérience Goya » (2023), Palais des Beaux-Arts de Lille © Palais des Beaux-Arts de Lille ; Vue de l'exposition « Soleils noirs » (2020), Louvre-Lens ©Louvre-Lens ; La Piscine, musée d'art et d'industrie André-Diligent © La Piscine. [Page 15](#) : Vue de l'exposition « La photo bat la campagne - L'eau dans tous ses états » organisée à Grandfresnoy (2023) ©Diaphane. [Page 23](#) : Safra numériques ©LeSafran. [Page 68](#) : Petite visiteuse dans le parc du Louvre-Lens ©DRAC Hauts-de-France – Juliette Guépratte

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS4

SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS DE LA CULTURE.....7

AXE 1:	CRÉER AUTREMENT : NOUVELLES PRATIQUES DURABLES	8
AXE 2:	DÉVELOPPER UN NUMÉRIQUE CULTUREL RESPONSABLE	20
AXE 3:	INVENTER L'ARCHITECTURE, LES TERRITOIRES ET LES PAYSAGES DE DEMAIN EN PRÉSERVANT ET EN CONSERVANT LE PATRIMOINE	24
AXE 4:	REPENSER LA MOBILITÉ DES PUBLICS, DES ARTISTES, DES ŒUVRES.....	322

DEVENIR UNE DRAC STRATÈGE ET EXEMPLAIRE39

AXE 1 :	DÉVELOPPER DES NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DURABLES.....	39
AXE 2 :	DÉVELOPPER UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE	46
AXE 3 :	REPENSER ET ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS DES AGENTS	50
AXE 4 :	DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	56

ANNEXES59

AVANT-PROPOS

Le secteur de la culture représente aujourd’hui environ 2 % de la consommation énergétique totale française, à laquelle s’ajoutent les consommations liées aux déplacements des artistes, des œuvres mais également des publics, premier poste de consommation énergétique du secteur. D’un Monument historique à une médiathèque, d’une école d’architecture à un festival de musiques actuelles, d’un théâtre à un musée, d’un tiers-lieu à un conservatoire, si les réalités se font très différentes, la mobilisation des acteurs et actrices culturels dans la transition écologique pour une culture durable et responsable est bien tangible.

Le ministère de la Culture est engagé dans cette transition écologique à deux titres. D’abord et avant tout, notre Ministère est moteur des dynamiques collectives autant qu’observateur attentif de ce que les artistes ont à nous dire du monde. Ce qui a présidé à la réalisation du *Guide d’orientation et d’inspiration pour la transition écologique de la Culture* (janvier 2024), comme à l’écriture du plan *Mieux produire, mieux diffuser* (avril 2024) vise à renforcer la création artistique en France, en soutenant la diversité, la diffusion et la transition écologique des projets. D’autre part, en tant que service de l’État, le ministère de la Culture interroge ses propres usages, ses propres pratiques, son propre impact carbone afin de devenir plus fondamentalement encore un service public éco-responsable (SPE).

Nos efforts et nos actions pour la transition énergétique et la résilience territoriale s’intensifient et s’accélèrent aujourd’hui. Dans ce contexte national et parce qu’elle participe à l’aménagement culturel du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu’à l’évaluation des politiques publiques, la Direction régionale



des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France a impulsé dès le mois de janvier 2023 une démarche volontariste pour accompagner l’ambition ministérielle en matière d’écologie à toutes les échelles des territoires, et ceci dans une région singulière, qui fut très tôt confrontée aux conséquences des première et deuxième révolutions industrielles, notamment dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Je veux ici souligner la dimension collaborative de la méthode mise en œuvre, portée par l’engagement et la constance des équipes de la DRAC, dans l’écriture de cette feuille de route.

Ce projet, avant même d’aboutir aux 235 actions présentées dans ces pages, en était déjà un: celui du rassemblement des équipes autour d’un objectif, celui de notre acculturation et de l’accélération des actions. 52 réunions rythmant le quotidien d’une cinquantaine d’agents tous volontaires et engagés, des centaines d’heures de travail collectif et individuel, une équipe de pilotage dédiée, déterminée, ont été nécessaires à l’écriture de cette feuille de route pour la transition écologique de la Culture en Hauts-de-France. Semaine après semaine, échanges, rencontres, prises de conscience, collaborations, difficultés et même déconvenues, mais aussi confrontation des expertises et des personnalités ont rythmé cette démarche. Les remerciements les plus chaleureux

vont aux équipes de la DRAC : leur enthousiasme, leur engagement sans faille et leur capacité à travailler ensemble ont été au cœur de ce projet.

Que les équipes de la DRAC, nos partenaires des collectivités territoriales, les artistes et les professionnels de la culture, qui ont participé à façonner ce travail, trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance. Cette démarche fut encouragée et soutenue par 39 personnalités culturelles ayant généreusement partagé leurs questionnements, leurs expériences et leurs réussites, les freins et les difficultés qu'ils rencontrèrent dans leur progression vers une culture moins carbonée, plus résiliente.

Notre méthode fut participative donc, mais aussi efficace. Sur chacune des thématiques dégagées, un diagnostic fut effectué conjointement par l'ensemble des participants, partagé, enrichi avec des experts et des acteurs de terrain. Ensuite, appuyée sur des auditions et un important travail de repérage des initiatives existantes, la feuille de route présente une série de leviers d'actions et des engagements à mener afin d'ouvrir une trajectoire crédible permettant d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030. Elle matérialise le choix des engagements pris, priorisés avec méticulosité par thématique et par secteur.

Ce chantier de la transition écologique de la Culture en Hauts-de-France et vers la neutralité carbone en 2050 appelait à envisager, dans un mouvement de balancier garant d'une dynamique équilibrée et d'une responsabilité partagée, une série d'actions tournée vers le secteur culturel, dans le cadre des missions propres au service déconcentré du ministère de la Culture, mais aussi une série d'actions considérant les responsabilités intrinsèques de notre Direction régionale.

Ainsi, pour piloter la transition écologique dans l'ensemble des secteurs de la culture,

cette feuille de route propose d'abord de repenser la création et de développer de nouvelles pratiques durables (axe 1), de développer un numérique culturel responsable (axe 2), d'inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain en préservant et en conservant le patrimoine (axe 3) mais également de repenser et accompagner la mobilité des publics, des artistes, des œuvres (axe 4). Du patrimoine à l'architecture, des industries culturelles et créatives à la création, des formations artistiques et culturelles à la mobilité des publics et des œuvres : tous les champs de la culture sont concernés par cette transition conçue à une échelle territoriale.

Pour un service public éco-responsable, pour faire de notre DRAC un service engagé dans les transitions, le plan d'action établit comment développer de nouvelles pratiques sobres et durables (axe 1), un numérique responsable (axe 2), les modalités pour repenser et accompagner les mobilités des agents (axe 3). Le dernier axe envisage l'installation d'une gouvernance de la transition écologique (axe 4), indispensable pour la mise en œuvre d'objectifs réalisables.

L'exercice de planification écologique est un processus inscrit dans le temps, qui se décline dans différentes phases : après son élaboration dont témoigne ce document, viendront sa mise en œuvre et son suivi, son évaluation et son adaptation continue. C'est avec la créativité des artistes, leur énergie, leur enthousiasme, avec la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des acteurs de la culture des Hauts-de-France à l'image du collectif Echo, avec la détermination des acteurs culturels et le soutien des collectivités territoriales, qu'en ensemble nous parviendrons à faire de la transition vers une culture durable un défi réaliste, un futur désirable.

Hilaire Multon

directeur régional des affaires culturelles
des Hauts-de-France

**Soutenir
la transition écologique
dans l'ensemble des
secteurs de la culture**

AXE 1

CRÉER AUTREMENT : NOUVELLES PRATIQUES DURABLES

La crise invite les artistes et acteurs de la culture à être non seulement des observateurs du monde au travers de toutes les formes artistiques existantes, à développer de nouveaux imaginaires, mais aussi à agir pour réduire l'empreinte carbone qui pèse sur notre planète.

Les nouvelles pratiques culturelles durables doivent être des pratiques tenables à la fois pour les artistes, pour les structures culturelles, associations et collectivités, pour les publics qui contribuent au succès de ces transformations, mais aussi pour les pouvoirs publics qui participent et cofinancent ces évolutions. Chacun est invité à prendre sa part pour que le changement se fasse.

Mesure 1.

Concilier le développement durable aux temps de la culture

En 1987, Gro Harlem Brundtland, Première ministre norvégienne définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Si la prise de conscience écologique concerne de plus en plus de citoyens, ce sont les différentes crises traversées, et tout particulièrement le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles, la destruction de la biodiversité, la fragilisation des écosystèmes, les instabilités et les crises sanitaires et les conséquences liées aux contraintes financières et budgétaires qui ont obligé à penser différemment la vie et les temps culturels. Il s'agit **de passer d'une contrainte imposée à une contrainte choisie** et de repenser toute la chaîne de production, de création et de cycle de vie d'une œuvre, d'une action culturelle, d'un événement.

Le plan « **Mieux produire, mieux diffuser** » constitue un levier, pour faire émerger « une nouvelle écologie de la production et de la diffusion » ; pour envisager de nouvelles organisations qui prennent en compte plusieurs facteurs ; celui de la diversité culturelle, de l'urgence écologique, mais aussi de l'économie sociale et solidaire, afin de **favoriser des pratiques coopératives**.

Il s'agit bien de développer de nouveaux modèles économiques écoresponsables pour les lieux et évènements culturels, en veillant à ce que chacun puisse exercer son droit à la culture, et de promouvoir les dynamiques solidaires dans le champ artistique et culturel.

Enfin, afin de toucher des publics qui ne fréquentent pas nos structures, se pose la question de l'adéquation de l'offre, et d'une possible évolution du calendrier culturel.

Inciter à de nouvelles stratégies et à de nouveaux modes de gouvernance

- Action 1 : Favoriser, valoriser et accompagner la constitution de réseaux thématiques (communautés d'acteurs issus de plusieurs cercles : collectivités territoriales, associations, structures culturelles, etc.)
- Action 2 : Favoriser les reprises et les coopérations (spectacles vivants, expositions, concerts, etc.) par le biais d'itinérances ou d'événements mutualisés au sein de structures dédiées ou sous une forme faite pour le « hors-les-murs », dans des lieux non dédiés, mais correspondant aux attendus d'un cahier des charges établi par la structure
- Action 3 : Développer les appels à projets (voire avec des clauses d'éco-conditionnalité) et les guides d'éco-événements et de recommandations

- Action 4 : Envisager des initiatives modifiant la question du temps et de l'espace, à l'image des « slow touring », des tournées de 12 à 15 dates avec des distances de 40 à 50 km entre chaque étape, portées notamment dans les pays scandinaves

Poser un axe culturel dans tous les plans stratégiques des collectivités territoriales en lien avec les enjeux de développement durable

- Action 5 : Sensibiliser et former les équipes en charge des plans stratégiques des collectivités territoriales aux enjeux culturels associés aux enjeux de développement durable
- Action 6 : Journées professionnelles, webinaires entre pairs

Optimiser les fréquentations des événements selon les horaires et selon les périodes de l'année (séances de cinéma, accès aux spectacles, animations, expositions, etc.)

- Action 7 : Analyser les fréquentations (nombre et typologies de visiteurs et spectateurs) et l'empreinte énergétique de ces séquences
- Action 8 : Diversifier les propositions selon les horaires (sur le temps de midi, des vacances, de l'été, etc.) et selon les attendus de diversification des publics

Mieux articuler l'événementiel et le temps des saisons culturelles pour soutenir l'écoconception des œuvres, des événements culturels et l'économie circulaire de la culture

- Action 9 : Allonger la durée de diffusion et la durée des résidences
- Action 10 : Alterner les années avec festivals et sans festivals, pour être dans une logique de complémentarité entre les territoires proches
- Action 11 : Mutualiser des tournées ou des actions culturelles
- Action 12 : Penser dès l'origine de la création, des formats de spectacles pour plateaux et des formats pouvant itinérer ; décliner une forme d'exposition itinérante, conçue à partir d'une exposition présentée en établissement dédié aux arts visuels (musée, galerie, etc.)

Renforcer l'offre en direction des enfants et des familles en lien avec leurs lieux de vie et leurs lieux d'interaction sociale

- Action 13 : Développer les projets participatifs en lien avec les pratiques en amateur ou les pratiques collectives
- Action 14 : Lister les nouveaux lieux et nouveaux temps de la culture à investir et les professionnels et associations à mobiliser pour développer de nouvelles coopérations

Mesure 2.

Accompagner les acteurs du territoire vers de nouvelles pratiques durables

Toutes les disciplines artistiques sont concernées par les transformations en lien avec la transition écologique : arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel, livre et presse, patrimoine, pratiques artistiques amateurs, festivals, jeux vidéo, autant d'acteurs issus de ces domaines que cette feuille de route espère questionner.

Les pratiques culturelles occupent selon les dernières études du *Shift Project* (« Décarbonons la culture ») environ 3 heures en moyenne quotidiennes. Les réflexions et les gestes pour une culture durable sont donc essentiels pour nous préparer aux transformations de notre planète auxquelles le secteur de la culture participe, tant par les modes de production développés que grâce aux imaginaires proposés par les artistes et les créateurs. Si les professionnels de la culture sont sensibles à ces enjeux, beaucoup sont encore insuffisamment formés pour imaginer des solutions résilientes dans le cadre de leur pratique professionnelle.

De plus, l'article L. 229-25 du code de l'environnement impose la réalisation d'un bilan d'émission de GES à un certain nombre d'acteurs publics et privés. Rappelons par exemple que le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes. Le taux de conformité dans le secteur public est faible, puisqu'il a été évalué fin 2018 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à 26 %, comparé à 35 % pour les entreprises. La marge de progression est donc grande pour chacun des acteurs.

Comment mieux accompagner les différents acteurs, entre formation, prise de conscience, partage d'expériences, mais aussi dans un discours de vérité que chaque citoyen peine à entendre ? *Ralentir, produire différemment, renoncer, réinventer* sont aussi des options que le monde culturel devra envisager au cours de ces prochaines années.

Soutenir les acteurs du territoire dans la collecte de données et d'indicateurs

- Action 15 : Identifier les éléments à prendre en compte pour calculer les gaz à effet de serre (GES) d'un événement ou d'un lieu
- Action 16 : Identifier ou développer des outils d'aide à la décision (ex : Action cycle de vie (ACV) ou EDEOS, l'outil d'évaluation environnementale des décors de l'Opéra de Lyon)
- Action 17 : Mettre en place des partenariats afin de réaliser des études précises
- Action 18 : Publier, au niveau de la DRAC, un tableau de bord annuel des principaux indicateurs de transition écologique du secteur de la Culture

Soutenir les initiatives de décarbonation de la culture : réemploi, recyclage et économie circulaire

- Action 19 : Renforcer les mutualisations au sein d'un territoire des savoir-faire techniques et des équipements afin de faire des structures culturelles des « communs »
- Action 20 : Encourager les réseaux de ressourceries et de recycleries
- Action 21 : Supprimer les matériaux les plus polluants dans les créations de bâtiments ou/et les rénovations ou les créations (scénographies)
- Action 22 : Privilégier les repas végétariens ou une alimentation locale pour les artistes et les publics
- Action 23 : Subdiviser de très grands événements culturels en plusieurs événements de taille plus modeste répartis dans le temps

Modifier la conception de la mise en scène et du stockage de biens culturels dans la préservation et la mise en valeur des biens culturels

- Action 24 : Instaurer une expertise technique dans la mise en place de l'espace d'exposition (travail interdisciplinaire entre préventistes et experts en hygrothermie)
- Action 25 : Effectuer / valoriser des retours d'expérience
- Action 26 : Subventionner le prêt, l'échange ou le don de mobilier d'exposition et de stockage
- Action 27 : Concevoir des matériauthèques / recycleries de mobilier accessibles à tous les domaines culturels (musées, spectacle vivant, etc.)
- Action 28 : Subventionner la recherche sur des contenants plus écologiques

Sensibilisation et formation

- Action 29 : Accompagner les acteurs du territoire à se former (exemple : initiatives Métropole européenne de Lille (MEL), formations ECHO/ ADEME).
- Action 30 : Mutualiser un parcours de formations entre État/collectivités/territorialités (formation métier et formation généraliste)
- Action 31 : Créer un espace commun (plateforme) avec des fiches ressources (pratiques, généralistes, par métiers, juridiques)
- Action 32 : Encourager la mutualisation des équipements, la coopération d'équipes techniques dans le domaine du spectacle vivant, mais aussi de l'expographie (arts visuels, patrimoine)

Mettre en œuvre une démarche volontariste d'accompagnement à la transformation écologique des lieux de la culture (cinémas, médiathèques, centres culturels, musées, etc.)

- Action 33 : Évaluer et réfléchir aux leviers possibles sur l'isolation des bâtiments, sur les modalités de chauffage, de refroidissement, d'éclairage
- Action 34 : Encourager, inciter à l'utilisation de matériaux plus naturels
- Action 35 : Favoriser l'adaptabilité des mobiliers et la modularité des équipements et des établissements

Transition écologique de la Culture en Hauts-de-France

⇒ Bonnes pratiques

Le Palais des Beaux-Arts de Lille, dans son exposition « Expérience Goya », a montré qu'il est possible de produire une exposition de qualité en recherchant à la fois un propos scientifique et culturel riche et une empreinte écologique maîtrisée, notamment au travers de la diminution du nombre d'œuvres exposées et la réduction de la distance parcourue par ces dernières. Ces démarches se traduisent par une forte réduction de la consommation énergétique.



Le réseau Musenor, association des professionnels des musées des Hauts-de-France, souhaite développer une plateforme de mise à disposition de matériels de scénographie (vitrines, cimaises, socles, caisses, etc.) émanant de musées qui souhaitent s'en dessaisir. Ils ont déposé leur projet dans le cadre de l'appel à projet « Alternatives vertes 2030 » afin de développer un outil numérique de consultation, gestion et réservation.



Le Louvre-Lens a développé une gestion très approfondie des différents matériels de scénographie (cadres, socles, panneaux, caisses, cimaises, etc.) afin qu'ils puissent être réutilisés, réemployés, dans le cadre de nouvelles scénographies. Pour cela, ces matériaux doivent faire l'objet de soin et bénéficier de la créativité d'un scénographe pour son éventuelle adaptation. Le succès de ces réemplois repose sur plusieurs critères : un espace de stockage suffisant pour le rangement et la bonne manipulation, une localisation très rapide des dits matériaux, et un suivi administratif et logistique régulier.



Le musée La Piscine - Musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix réutilise les éléments de scénographie d'une exposition à une autre.

Roubaix, La Piscine. Vue du bassin. Architectes : Albert Baert, 1932. Jean-Paul Philippon, 2001 © ADAGP, Paris, 2024. Crédit photo : Alain Leprince



Transition écologique de la Culture en Hauts-de-France

⇒ Bonnes pratiques

Res'O : Il y a une vingtaine d'années, pour pallier le manque de lieux culturels dans la région picarde et surtout pour les professionnaliser, la DRAC ex-Picardie a encouragé la création de cette mise en réseau en ciblant dans un premier temps les lieux d'éducation populaire, étendus aux petits lieux de diffusion, aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ruraux, aux lieux culturels de proximité, et aux lieux non conventionnés, non labellisés, au nombre de 39.

D'autres lieux culturels, lieux conventionnés, ont rejoint le réseau depuis. Cette hétérogénéité permet d'inventer dans un cadre commun des solutions adaptées à des situations différentes, lieu d'échanges et de croisements d'expériences qui s'organisent au cours de réunions régulières afin d'initier des coproductions, de mutualiser une programmation jeune public ouvert au public famille (scolaires et hors scolaires), de former les professionnels autour des enjeux de médiation jeune public et public famille, de participer à des réunions d'échanges de pratiques, à des rencontres professionnelles tout en construisant des outils de travail et de réflexions communs, de favoriser le repérage artistique de compagnie à la fois en Hauts-de-France, qu'en nationale, voire internationale, de construire des tournées mutualisées (objectifs économiques, logistiques, et écologiques, etc.), d'offrir un espace de réflexions et de partages collectifs sur les pratiques, de construire une dynamique collective autour de l'Éducation artistique et culturelle en région.

Ces actions permettent aux acteurs de développer leurs compétences, d'enrichir leurs réseaux et de s'interroger sur leurs pratiques afin d'offrir une offre culturelle qui puisse répondre au mieux aux besoins, aux territoires et aux publics pour lesquels ces personnes sont engagées.



Plan paysage du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Cœur des Hauts-de-France (80) : Soutenu par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'Union européenne avec les fonds LEADER GAL, ce travail d'une durée de 3 ans (2018-2021) s'est traduit par un diagnostic et un programme d'actions sous forme de fiches réparties en cinq grands thématiques (nature, production, patrimoine, traverse, village). Avec d'autres partenaires (DREAL, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), etc.), ce plan de Paysage en cohérence avec ses grands objectifs initiaux a eu une influence importante dans la construction de la labélisation Pays d'art et d'histoire, mais aussi dans le cadre des résidences d'artistes PANORAMA (création et action culturelle) qui questionnent les différents éléments paysagers identitaires du territoire à l'image de « Betteraves bavardes » des plasticiennes Isabelle Levadoux et Caroline Chapron (2022).



La photo bat la campagne, l'eau dans tous ses états. Crédits : participants au projet. Ce projet est soutenu par le ministère de la Culture - DRAC Hauts-de-France et la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées

Mesure 3.

Créer de nouveaux imaginaires grâce aux nouvelles pratiques durables

On attend de la culture qu'elle puisse faire **advenir de nouveaux récits dans la transition des sociétés**. Parfois, de la contrainte naissent de nouvelles réponses à des situations de crise.

Valérie Martin, cheffe du service Mobilisations citoyennes de l'ADEME a témoigné de l'intérêt des « imaginaires matérialisés », c'est-à-dire ceux qui ont une « dimension concrète, permettant à chacun et chacune de passer à l'action, de se mobiliser pour les voir advenir », car il est important de mettre en connexion ce qui est imaginé, de ce qui est réalisé, et de ce qui est vertueusement envisageable.

La question sociale de la culture est intimement corrélée à la question de l'écologie de la culture ; certains rappelant qu'on ne peut pas demander le même effort à tout le monde ou qu'on ne peut se maintenir dans une forme de cécité par rapport aux enjeux climatiques.

Certains artistes, directeurs ou directrices de structures culturelles souhaitent sortir l'écologie de la combinaison « science et politique » pour l'amener vers l'art et le sensible. L'artiste peut alors proposer de nouvelles matières à penser, en faisant collaborer experts, habitants et créateurs. Son action peut devenir une clé d'une prise de conscience collective.

Encourager les résidences de création dites résidences vertes ou les résidences d'actions culturelles de type « slow résidence »

- Action 36 : Renouveler les modalités d'accueil en résidence, de travail des artistes (matériaux, recherche, production, création)
- Action 37 : Développer de nouveaux sujets de recherche / de création en lien avec les transformations de notre planète et leurs conséquences géographiques, humaines, sociales, sociétales
- Action 38 : Développer une approche de sobriété dans la mise en œuvre des résidences

Développer les projets culturels où l'habitant devient acteur

- • Action 39 : Développer les projets de territoire pour inscrire l'acte culturel dans le temps long
- • Action 40 : Faire se rencontrer des habitants et des artistes en lien avec un sujet questionnant notre lien au vivant
- • Action 41 : Sensibiliser l'habitant pour son appropriation d'un monde futur prenant en compte les enjeux climatiques et de développement durable

S'affranchir des barrières de mobilité, et des consommations énergivores de lieux de culture, en développant le libre accès à l'art et à la culture dans l'espace public

- • Action 42 : Multiplier les propositions artistiques en libre accès dans l'espace public ou au plus près des habitants
- • Action 43 : Cartographier avec les EPCI la politique culturelle et l'offre culturelle du dernier kilomètre, et phaser ce déploiement territorial de diffusion jusqu'au territoire le plus éloigné

Questionner nos pratiques et nos modes de vies grâce aux gestes artistiques

- • Action 44 : Proposer des activités de médiation, des ressources pédagogiques, ainsi qu'une programmation culturelle permettant aux publics de s'approprier les questions écologiques

Cultiver l'interdisciplinarité

- • Action 45 : Favoriser la diffusion collective de captations, de spectacles et de projets numériques dans les micro-folies, dans les cinémas ou dans des lieux non dédiés

De nouveaux récits en Hauts-de-France

⇒ Bonnes pratiques

Plusieurs actions existent et ont aboli la difficulté de l'accès à un lieu (les expositions hors-les-murs du centre d'art Diaphane, en extérieur, dans une typologie d'accrochage et de scénographie conçue pour la photographie, mais réutilisable et facilement reproductible par les services techniques de collectivités).

Le projet « Virage Nord » de l'Atelier de Fabrique Artistique Semis à Berny-Rivière (Aisne) est un espace d'affichage à ciel ouvert, implanté à la verticale dans le paysage horizontal de ce village de 644 habitants.

L'artiste Paquita Milville invite des jeunes créateurs à investir pendant trois mois cet espace pour livrer une création originale dans le cadre de résidences effectuées dans ce lieu.

Enfin les impromptus artistiques ouverts à tous et gratuits permettent à chacun d'avoir accès à l'œuvre d'art y compris dans le domaine du spectacle vivant, notamment dans le cadre de festivals (le festival « Les Turbulentes » organisé par Le Boulon, le Centre national des arts de la rue et de l'espace public de Vieux-Condé), des programmes Été culturel du ministère de la Culture ou des programmes de collectivités territoriales (les « Jardin en scènes » de la Région Hauts-de-France, le festival des bistrots du conseil départemental de la Somme, la saison culturelle départementale du conseil départemental du Pas-de-Calais, etc.).

AXE 2

DÉVELOPPER UN NUMÉRIQUE CULTUREL RESPONSABLE

Le numérique permet de toucher au plus près les publics : le public jeune notamment, avec de nouveaux outils et de nouveaux supports d'interaction, et les publics éloignés, moins habitués à fréquenter les structures culturelles. En cela, le numérique peut être un outil pertinent de démocratisation culturelle.

Toutefois l'impact environnemental du numérique est croissant et augmente de pair avec les innovations technologiques (Web 3, visites virtuelles, dématérialisation des collections, etc.). Les pratiques culturelles de consommation en flux (streaming) représentent une part non négligeable.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur l'usage du numérique dans la culture et de l'utiliser à bon escient afin d'aller vers davantage de « sobriété numérique ». La « sobriété numérique » a été définie en 2008 par l'association GreenIT.fr comme « la démarche qui consiste à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens ».

Comment la DRAC peut-elle accompagner les acteurs culturels dans cette démarche ?

Mesure 4.

Accompagner les acteurs culturels du territoire vers un numérique responsable

Selon l'**ADEME**, 2,5% de l'empreinte carbone de la France est liée au numérique (c'est plus que le secteur des déchets).

Les outils numériques les plus impactants sont les terminaux utilisateurs (téléviseurs, ordinateurs, smartphones, tablettes, etc.) pour 65 à 95%, les centre de données (entre 4 et 22%) et les réseaux (2% à 14%).

78% de l'impact environnemental est lié à l'étape de fabrication et 21% à l'étape d'usage.

Lors des tables rondes, les acteurs culturels nous ont fait part d'un besoin de méthodologie pour alimenter leurs réflexions et prioriser les actions à engager. Le Ministère et la DRAC Hauts-de-France peuvent fournir des données et apporter une démarche structurante tout en accompagnant les acteurs culturels vers un numérique durable.

Soutenir les acteurs culturels du territoire dans la collecte de données et d'indicateurs

- Action 46 : Faire connaître, diffuser les études de secteurs qui précisent l'impact du numérique
- Action 47 : Assurer une veille sectorielle de l'impact du numérique dans les métiers culturels d'aujourd'hui et de demain (intelligence artificielle (IA), etc.)
- Action 48 : Contribuer aux initiatives nationales, qui incluent notamment les établissements culturels, autour du numérique culturel responsable

Accompagner les acteurs culturels du territoire dans leur parcours de sensibilisation et de formation

- Action 49 : Concevoir un programme de sensibilisation (conférence, table ronde, séminaire, etc.) autour de thématiques actuelles (IA, streaming, etc.)
- Action 50 : Constituer et mettre à disposition les outils utiles à une démarche de numérique culturel responsable (référentiel de mesure de l'empreinte, catalogue de prestataires, calculateurs pour des cas d'usage classiques, observatoire, etc.)
- Action 51 : Mettre en avant les structures et évènements culturels qui s'engagent sur ces sujets dans les Hauts-de-France
- Action 52 : Partager les préconisations « numérique responsable » du Ministère auprès des établissements supérieurs d'art et culture

Encourager les acteurs culturels du territoire à faire du numérique un outil à la transition écologique

- Action 53 : Promouvoir l'éco-conception pour leur offre culturelle numérique (à travers les référentiels du Ministère)
- Action 54 : Réaliser une veille sur les nouvelles technologies numériques émergentes et responsables afin de relayer l'information auprès des filières culturelles

Priorité 4 : Encourager les acteurs culturels du territoire vers la sobriété numérique de leurs structures et de leurs pratiques

- Action 55 : Accompagner la mise en œuvre de la sobriété numérique des structures culturelles du territoire

Mesure 5.

Accompagner les artistes du territoire à faire du numérique, un levier à la transition écologique

La création numérique donne naissance à des œuvres et à des expériences particulièrement sensibles. Le numérique peut être aussi utilisé aussi comme un levier outil, au service d'un récit de futurs souhaitables et désirables.

Créer de nouveaux imaginaires grâce au numérique

- Action 56 : Soutenir le développement de l'offre culturelle numérique responsable (transition écologique et accessibilité numérique)
- Action 57 : Sensibiliser les publics sur le numérique responsable face à l'essor du digital dans la culture en donnant quelques pistes de solutions
- Action 58 : Inciter, dans les résidences d'artistes, à la création commune avec l'habitant afin qu'il s'approprie les questions écologiques du numérique
- Action 59 : Valoriser les événements culturels des structures culturelles du territoire sensibilisant les usagers au numérique responsable

Numérique culturel durable en Hauts-de-France ⇒ Bonnes pratiques



« Les Safra'Numériques » est un rendez-vous artistique (expositions, installations, spectacles) autour des arts numériques et des nouvelles technologies, au Safran, à Amiens. Ce festival amène les visiteurs à choisir leur propre route par rapport à ces sujets. Les œuvres présentées sont accompagnées de différents échanges grâce à la centaine de médiateurs présents, dont de nombreux étudiants en art qui amènent des clés de lecture et entament les discussions avec les habitants confrontés à ces questions.

AXE 3

INVENTER L'ARCHITECTURE, LES TERRITOIRES ET LES PAYSAGES DE DEMAIN EN PRÉSERVANT ET EN CONSERVANT LE PATRIMOINE

La conjoncture actuelle nécessite des actions pour répondre aux problématiques complexes qui résultent du monde moderne. Face aux enjeux sociaux, culturels, économiques, biologiques, sanitaires, environnementaux, de biodiversité et de confort qui nous interpellent, il est impératif d'adopter une approche proactive et itérative. Cela nécessite non seulement une prise de conscience, mais surtout une volonté collective d'agir avec détermination et engagement. C'est pourquoi un état des lieux était primordial afin d'établir, dans un premier temps, des orientations puis, dans un second temps, d'organiser et de détailler un plan d'actions.

Cette feuille de route contient les actions qui doivent être renforcées et celles qui doivent être initiées. Pour ce faire, il est essentiel de travailler en collaboration, certaines idées et aspirations nécessitent en effet un travail très important. Ce dernier sera possible si les acteurs se manifestent spontanément et possèdent une réelle motivation à la bonne réalisation du projet dans son ensemble. Les actions d'ores-et-déjà réalisées nous permettent un regard rétrospectif sur la manière de développer les futures de façon objective.

Mesure 6.

Développer une culture architecturale dans la mouvance de la transition écologique

En complément de ce qui a déjà été réalisé, les actions restantes ont été réunies sous une même bannière qui concerne la culture architecturale. La culture architecturale reste un levier et une préoccupation importante. C'est pourquoi le plan d'actions qui concerne les objectifs suivants est d'ores et déjà mis en route. Ainsi **les actions sont diverses et les thématiques sont transversales**.

Former les acteurs dans l'acte de bâtir (ou de rénover) pour des « savoir-faire » plus respectueux de l'environnement et du patrimoine

- Action 60 : Inclure dans la formation des futurs professionnels un volet environnemental et de préservation du patrimoine
- Action 61 : Dispenser des formations aux professionnels pour modifier les comportements actuels dans l'acte de bâtir et de rénover
- Action 62 : Initier des collaborations sur la prise en compte de la préservation patrimoniale à intégrer dans les politiques de rénovation énergétique
- Action 63 : Accorder des formations aux agents de l'État sur la transition écologique

Sensibilisation des élus au déjà-là en lien avec la transition écologique

- Action 64 : Faire évoluer les programmes fonctionnels vers une vision plus partagée des espaces
- Action 65 : Sensibilisation architecturale du patrimoine, en lien avec la transition écologique

Sensibiliser le public (privé, promoteur, bailleur) à la préservation architecturale dans la mouvance écologique

- Action 66 : Accorder des temps de sensibilisation et de pédagogie

Permettre l'avènement de dynamiques écoresponsables

- Action 67 : Développer les contrats territoriaux « Transition écologique et Architecture »
- Action 68 : Accompagner les associations développant des initiatives locales et participatives
- Action 69 : Aider le financement des diagnostics (Diagnostic de performance énergétique (DPE) patrimoine)
- Action 70 : Relancer les filières anciennes et structurer les nouvelles

Mesure 7.

Créer des ressources « levier de la transition écologique »

Pour armer les agents vis-à-vis des défis futurs, la création et la mise à disposition de ressources doit constituer la boîte à outils des agents de l'Etat et des professionnels du bâtiment, pour accroître le bien-être ainsi que l'efficacité des acteurs du territoire.

Accompagner au mieux les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

- Action 71 : Encadrer l'implantation des Énergies renouvelables dans le respect du patrimoine
- Action 72 : Bénéficier d'une veille juridique

Création d'une base de données sur les matériaux écoresponsables, les anciens et les nouveaux matériaux

- Action 73 : Création d'une plateforme qui recense les nouveaux matériaux au sein d'applications diverses
- Action 74 : Distribuer la plateforme aux entreprises et aux Architectes et urbanistes de l'Etat (AUE) / Architectes en chef des Monuments historiques (ACMH) afin de réduire l'impact environnemental des opérations de conservation et de restauration via de nouvelles alternatives

Mesure 8.

Mettre en réseau tous les acteurs du territoire afin de créer une synergie cohérente.

La transition écologique se cristallise dans chaque action des acteurs du territoire. Pour ce faire, il est essentiel que les forces en présence puissent se mobiliser dans la même direction. La DRAC peut avoir ce rôle de coordinateur. De plus, l'investissement humain possède des avantages multiples, il facilite grandement la réactivité, l'efficacité et permet de générer des dynamiques participatives et de limiter les discordances. Créer du lien génère des effets positifs.

Développer de nouveaux réflexes aux élus et aux collectivités

- Action 75 : Mettre en place une documentation afin d'instruire les élus sur les différents interlocuteurs de la DRAC

Avoir un avis partagé en amont des projets et avant toute décision d'attribution d'aide

- Action 76 : Créer un collège départemental des services étatiques, collectivités et associations avant accord de subventions sur les travaux situés en abords de Monuments historiques (MH)

Protéger efficacement le paysage et le patrimoine à toutes leurs échelles

- Action 77 : Accompagner et suivre les dispositifs (Action Cœur de ville (ACV), Petites villes de demain et patrimoine (PVD), Printemps de la ruralité, Village d'avenir, Conférence des Parties (COP) régionale, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), etc.)
- Action 78 : Trouver des critères convergents entre les différents acteurs du territoire
- Action 79 : Mettre en place un marché à bons de commande pour l'étude de Périmètres délimités des abords (PDA) dès l'inscription au titre des Monuments historiques d'un bâtiment ou rétablir un équilibre dans les territoires qui le nécessiteraient

Faciliter la confraternité entre les architectes

- Action 80 : Créer du lien entre les Architectes des bâtiments de France (ABF) et les architectes et maîtres d'œuvre (MOE)

Valoriser les dynamiques des chercheurs de l'enseignement supérieur

- Action 81 : Accompagner les laboratoires de l'enseignement et de la recherche et s'intéresser aux Projets de fin d'études (PFE) et initiatives de l'ensemble des études supérieures

Définir des orientations interministérielles convergentes entre transition écologique et préservation du patrimoine architectural et paysager

- Action 82 : Élaborer des documents d'urbanisme conformes aux attentes et aux préconisations des différents services instructeurs

Mesure 9.

Communiquer pour inspirer

Dans la continuité de la mesure 3, la mise en réseau peut être complétée et améliorée par la communication. En plus d'impulser des démarches et de créer une vitrine sur les actions menées au sein des services, l'idée est également d'instaurer une valorisation du travail afin **de motiver et de développer le sentiment d'appartenance et de fierté pour les agents et acteurs des projets de la transition écologique.**

Valoriser le travail et les réflexions de la DRAC

- Action 83 : Engager une campagne de communication et de valorisation des actions vertueuses menées par les services de la DRAC : campagne au sujet des Architectes des Bâtiments de France ; valorisation des démarches écologiques de la DRAC.



Mesure 10.

Apporter une aide financière aux dispositifs et acteurs de la transition

La majorité des actions précédemment citées seront mises en œuvre de façon plus rapides et pérennes avec un apport financier. Différents mouvements, associations, ou initiatives ne pourront voir le jour sans un investissement de la part de l'État, ou de mécénats privés. C'est pourquoi il est important que des moyens financiers soient attribués (subventions), mais plus encore, qu'ils soient évalués graduellement en fonction de la durabilité de l'investissement.

Généraliser les diagnostics du bâti ancien afin de proposer des solutions efficaces et durables

- Action 84 : Légitimer un diagnostic de performance énergétique adapté au bâti ancien
- Action 85 : Instaurer une aide au financement des diagnostics et pour la réalisation des travaux sur le bâti ancien

Encourager les initiatives novatrices dans le domaine de la transition écologique

- Action 86 : Attribution de subventions ou de labels aux chercheurs d'universités et leur laboratoire de recherche

Faire des locaux de la DRAC « le fer de lance » du Ministère en termes de sobriété énergétique

- Action 87 : Rénover les locaux de la DRAC pour en faire l'exemple des exigences du Ministère concernant la rénovation de son patrimoine
- Action 88 : Rationaliser l'occupation des espaces, par la mise à l'étude d'un programme fonctionnel issu d'une concertation des agents et d'une définition des besoins (étude circulaire espaces)

AXE 4

REPENSER LA MOBILITÉ DES PUBLICS, DES ARTISTES, DES ŒUVRES

La part de la mobilité des publics dans le bilan carbone de la culture nécessite de mettre particulièrement l'accent sur cette dimension.

La culture de coopération des acteurs et habitants de notre région constitue autant d'atouts pour déployer des démarches partenariales autour de ces enjeux.

La mobilité des publics, des habitants, n'est pas seulement l'enjeu de l'équation carbone mais celui plus large de l'accès à la culture, du respect des droits culturels de la lutte contre les inégalités et de la prise de conscience de l'indispensable lien avec le territoire.



Mesure 11.

Créer les conditions du dedans-dehors pour une mobilité durable des publics et des artistes vers le lieu culturel

La situation géographique privilégiée de la région sur l'axe européen, l'attractivité culturelle du territoire, des lieux, des festivals, ainsi que la maturité des acteurs pour ces enjeux de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), offrent une opportunité de réfléchir à une [approche collective de la mobilité](#) et d'envisager des expérimentations.

Créer un espace de coopération entre acteurs culturels et publics sur les sujets de mobilité durable pour un effet démultiplieur sur les différents territoires

- Action 89 : Identifier les usages et pratiques des publics et artistes dans leur déplacement vers les lieux et événements
Les partenaires publics et structures culturelles sollicités ont mis en avant leur intérêt pour une approche commune afin d'agir sur ces questions de mobilité des publics, et de travailler avec l'ensemble des acteurs dont les publics, les opérateurs de transports, etc. Une étude régionale sur les mobilités des publics et les flux est alors nécessaire.
- Action 90 : Définir les besoins d'accompagnement des structures culturelles pour déployer une démarche adaptée à leur public et au territoire
- Action 91 : Mobiliser les leviers communs en termes d'ingénierie et de ressources pour trouver des dispositifs mutualisés (Plateforme d'échange et d'information, formation, financement, communication, service civique, etc.)
- Action 92 : Relayer auprès des structures publiques compétentes les besoins en termes d'offre de transport et d'accompagnement des structures culturelles (Région, département, intercommunalités et villes, Autorités organisatrices de la mobilité (AOM))
- Action 93 : Inscrire l'expérimentation en cours sur les mobilités durables en Hauts-de-France dans une contractualisation de la COP régionale pour mieux la diffuser sur le territoire

Valoriser et diffuser les pratiques vertueuses des acteurs culturels sur leurs démarches de mobilité

- Action 94 : Créer une identité commune à cette démarche collective pour être identifié auprès des publics (type label)
- Action 95 : Diffuser cette identité et les résultats auprès des publics pour favoriser leur engagement dans l'acte culturel responsable
- Action 96 : Relayer par l'intermédiaire de la DRAC les pratiques culturelles durables

Mesure 12. **Mobilité et proximité - dimension sociale-sociétale**

Dans le cadre de nos réflexions et de nos échanges, nous avons souhaité prendre en compte la « dimension sociale » de l'action de la très grande variété de partenaires, tous réunis et convaincus en Hauts-de-France de l'indispensable prise en compte des enjeux sociaux et des défis qui sont les nôtres pour permettre l'accès de tous à l'art et à la culture. Certaines propositions ci-après recoupent les préconisations de l'axe consacré aux nouvelles pratiques durables. Les priorités ci-après reposent sur le principe de généralisation et de proximité du point de vue de l'action culturelle, la mesure 1 s'attachant à traiter la question depuis le point de vue des structures culturelles.

Dans une région fortement marquée par des situations sociales et économiques difficiles et complexes : garantir inlassablement et durablement l'égal accès de toutes et de tous à la culture, sur tous les territoires et dans tous les temps de la vie

- Action 97 : Toujours veiller à la prise en compte de tous les temps de vie des habitants (de la petite enfance jusqu'au grand âge), veiller à la mixité des publics pour garantir les échanges, la prise en compte du lieu de vie et pour proposer des parcours, garantir les conditions d'accès de toutes et tous
- Action 98 : Prendre en compte tous les territoires de vie et leur représentation territoriale (EPCI/PETR) comme territoire politique et de projets, veiller à ne pas opposer les territoires urbains et les territoires ruraux
- Action 99 : Privilégier les projets et les formes qui garantissent la proximité avec les arts et la culture, qui permettent d'aller à la rencontre de la ville ou du village le plus éloigné de la ville-centre
- Action 100 : Garantir le même niveau d'exigence artistique et culturelle qu'il s'agisse de projets dans ou hors-les-murs des structures, permettre la meilleure circulation possible des artistes du territoire et/ou venant d'ailleurs afin de permettre leur présence en proximité des habitants, garantir ces présences sur des temps longs

Réfléchir à la manière dont nous pouvons collectivement (mieux encore) associer les habitants dans les projets

- Action 101 : Bien connaître et faire connaître mes démarches hybrides qui associent les habitants en pleine proximité dans les projets, loin des projets reproductibles
- Action 102 : Bien cerner les nouvelles formes participatives, voir comment elles contribuent à la prise en compte réelle des droits culturels et la manière dont elles peuvent se heurter des difficultés
- Action 103 : Itinérance, circulation, parcours, etc., autant d'occasion de sillonner, de faire vivre la mobilité, de rentrer en contact avec la population
- Action 104 : Renouveler les formes et les contenus, les penser de manière pluri et transdisciplinaires, éviter les cloisonnements
- Action 105 : Tester des formes qui intègrent ces questions dans les modèles de gouvernance partagée
- Action 106 : Promouvoir des projets inclusifs
- Action 107 : Prendre en compte le territoire dans toutes ses dimensions, dans sa diversité et sa richesse comme autant de points de force éloignés de l'idée de zones blanches, pour (re)découvrir ce qui nous entoure

Permettre aux partenaires et aux acteurs de s'organiser, de se structurer, de mettre en place des dynamiques de réseaux, d'inventer de nouvelles collaborations

- Action 108 : Poursuivre les programmes et les dispositifs qui accompagnent la mise en réseau des partenaires autour des questions relevant de l'action culturelle et de la grande diversité des politiques en faveur des publics
- Action 109 : Poursuivre l'enjeu de la formation initiale, continue et continuée des professionnels – démultiplicateurs au plus près des publics, et des habitants (enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, formateurs, etc.)
- Action 110 : Poursuivre l'organisation de journées professionnelles dédiées à ces enjeux et de toutes les formes de contenus à même de stimuler du commun, de la ressource, de l'échange, etc. (webinaires, support dédié, projet de plateforme numérique dédiée aux partenaires de l'Éducation artistique et culturelle (EAC), journées de formation, etc.)
- Action 111 : S'assurer que les territoires d'action disposent de l'ingénierie suffisante, incarnée pour accompagner les dynamiques locales, pour les faire vivre au plus près des habitants, et garantir ainsi un égal accès et une prise en compte de tous
- Action 112 : Maintenir toutes les instances qui permettent aux partenaires publics, collectivités et services de l'État, de coordonner leurs actions, de créer des complémentarités, de garantir une couverture complète du territoire

Mobilité des publics en Hauts-de-France

⇒ Bonnes pratiques

« Une caravane – studio mobile et insolite – part en tournée médiatique sur les routes des Hauts-de-France. La caravane s’installe tour à tour sur chacune les places publiques. À son bord, trois journalistes invitent petits et grands habitants à expliquer, analyser, débattre et pratiquer l’information et les médias, tissant au fil rouge un Carnet de voyage. »
La caravane des Médias – Association Carmen



**AERO
EASY
GO**

**L'OFFRE MOBILITÉ
DOUCE ET SOLIDAIRE
POUR
LES SPECTATEURS
DE L'AÉRONEF**

Mobilité des publics en Hauts-de-France

⇒ Paroles d'actrices et d'acteurs culturels

« Ces sujets sont l'affaire de tous, émanant de volonté collective comme individuelle.

La mobilité des publics, des habitants, n'est pas seulement l'enjeu de l'équation carbone mais celui plus large de l'accès à la culture, du respect des droits culturels de la lutte contre les inégalités et de la prise de conscience de l'indispensable lien avec le territoire.

Elle est autant d'occasion de réinventer les usages et les formes d'invitation des publics en se greffant par exemple sur les temps forts du territoire pour optimiser les déplacements des publics, des artistes et des œuvres mais également de veiller sur le territoire à des programmations concertées, co-construites. »

« Le chemin pour venir comme le chemin pour repartir fait partie de l'expérience vécue, de la médiation et permet le partage entre les habitants, il peut être utilisé comme vecteur du propos et du sensible. »

« Il faut des femmes et des hommes pour incarner et mettre en œuvre les mutations et l'accompagnement des projets et veiller aux équilibres territoriaux, pour s'assurer de la bonne prise en compte des contraintes entre les disciplines qui ne sont pas forcément les mêmes (ex : cinéma / spectacle vivant). »

« S'appuyer sur le principe d'itinérance, proposer des formes à chaque fois renouvelées, permet d'inviter et de sensibiliser, loin du principe d'une offre clef en main. »

« Prendre en compte la mobilité et la proximité, c'est inventer des projets d'ampleur mais à taille humaine - modeste et tout à la fois fabuleux – jouant de l'effet de surprise ou invitant à l'immersion et au dialogue – les formes qui peuvent être empruntées sont multiples mais c'est aussi, être là où la population vit, sur la place du village, au supermarché, au gymnase, etc. C'est envisager le public, l'habitant, dans sa dimension citoyenne et proposer de l'entraide entre des projets très structurés et des projets plus modestes. »



Devenir une DRAC stratège et exemplaire

AXE 1

DÉVELOPPER DES NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DURABLES

La sobriété énergétique est une démarche volontaire de réduction des consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants, etc.), grâce à des modifications des usages et des modes de vie.

Pour l'association Négawatt*, la sobriété énergétique peut être mise en œuvre selon différents champs d'application :

- La sobriété dimensionnelle : en privilégiant un équipement adapté au besoin, lors du choix d'achat ou d'investissement (ex. : utiliser un véhicule adapté à la charge et au nombre de passagers) ;
- La sobriété collaborative : en mutualisant les usages des espaces, des biens, etc. (ex. : covoiturage) ;
- La sobriété d'usage : en gérant raisonnablement l'utilisation des appareils et des biens (ex : éco-conduite, précautions d'emploi pour limiter la casse et l'usure prématurée des biens, régulation du chauffage) ;
- La sobriété organisationnelle : en structurant différemment dans l'espace et le temps les activités (ex : promotion du télétravail) ;
- La sobriété matérielle : en diminuant la consommation de biens et de produits matériels (ex : réduction du taux d'équipements).

Ce sont aussi l'ensemble des pratiques d'achat, de communication, de mobilité qu'il convient de réenvisager sous le prisme de la durabilité.

*Association des professionnels de l'énergie et des citoyens.

La sobriété énergétique est une démarche volontaire de réduction des consommations d'énergie (électricité, gaz, carburants, etc.) grâce à des modifications des usages et des modes de vie.

Mesure 1.

Suivre, piloter et réduire la consommation énergétique

Il conviendra d'évaluer ses consommations pour mieux agir et déterminer des objectifs atteignables.

Connaître son parc immobilier et sa performance énergétique

- Action 113 : Se saisir de l'Outil de suivi des fluides interministériel (OSFI)
L'État a déployé « OSFI » pour outil interministériel de suivi des fluides afin que chaque administration connaisse ses consommations de gaz, d'électricité, d'eau, de fioul et de chauffage urbain.
- Action 114 : Effectuer des diagnostics et des études thermiques sur les bâtiments
- Action 115 : Réaliser des bilans carbone
Les agents ont participé à un atelier « Mesurer et comprendre son empreinte carbone personnelle ».

Analyser et décider grâce aux données

- Action 116 : Déetecter les anomalies sur les factures
- Action 117 : Analyser régulièrement les consommations
- Action 118 : Optimiser ses contrats énergie
- Action 119 : Identifier les travaux à « gains rapides »
Installation de robinets thermostatiques à Amiens et Lille, relèvement de 80% du site d'Amiens et isolation des combles à Amiens grâce à des appels à projets.
- Action 120 : Prendre les décisions d'investissements visant à réduire les consommations énergétiques sur le long terme
*Arrêt des ballons d'eau chaude sanitaires, mise en place d'une pompe à chaleur en remplacement d'un réseau de radiateurs électriques sur le site de Laon.
Réponse à l'appel à projet RESILIENCE2 : 3 projets retenus pour l'année 2023.*

Réduire la consommation énergétique

La sobriété énergétique, c'est aussi réduire la consommation énergétique.

Des plans de sobriété énergétique sur nos différents sites ont été mise en œuvre et se poursuivent.

- Action 121 : Automatiser le niveau et les horaires de chauffage d'électricité et d'eau

L'automatisation est un levier à explorer, cela permet de réaliser des économies d'énergie et facilite la gestion de l'éclairage et de l'eau.

- Action 122 : Appliquer les consignes gouvernementales de température en période d'occupation et les adapter en période d'inoccupation

Mesures déjà appliquées au sein de la DRAC.

- Action 123 : Installer un système d'éclairage détecteur de mouvement dans les espaces communs

- Action 124 : Mettre en place des robinets avec capteur d'eau automatique dans les sanitaires

Maintenance des sanitaires afin de réduire les fuites d'eau de ville sur le site de Lille.

Mesure 2.

Adopter une politique d'achat responsable

Adopter une politique d'achat responsable commence par repenser les besoins. Un achat est qualifié de « responsable » s'il est nécessaire au bon fonctionnement de l'organisation et qu'il intègre, dans le processus de sélection des fournisseurs, des critères et dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement et du progrès social. Dans cette logique, une considération sera notamment à apporter sur le cycle de vie des produits et ressources achetées et consommées.

Mettre en place un protocole d'achat responsable

- Action 125 : Ajouter les critères environnementaux dans les marchés publics notamment ceux avec la Plateforme régionale des achats (PFRA) (exemple des traiteurs ou autres prestations)
Des clauses d'environnement sont intégrées pour les Monuments historiques lors de la passation des marchés (sociales d'insertion, d'apprentissage et environnementales).
- Action 126 : Prioriser les fournisseurs respectueux de l'environnement

Privilégier l'achat de matériel durable et recyclé

- Action 127 : Préférer les matériaux de qualité
- Action 128 : Choisir les matériaux en fonction de leur indice de réparabilité
- Action 129 : Opter pour des produits recyclés et recyclables à faible empreinte carbone
Des gourdes en plastique PET (ou polytéraphthalate d'éthylène) recyclé ont été offertes à tous les agents à Noël 2023.
- Action 130 : Réutiliser quand cela est possible
Réutilisation des sacs de livraison repas (don à une ressourcerie à Lille et à une association qui lutte contre la précarité à Amiens), valorisation du marc de café comme engrais à destination des espaces verts sur le site de Lille.

Mesure 3.

Sensibiliser, former et accompagner les agents

Priorité 1 : Sensibiliser aux écogestes au quotidien

Accomplir un écogeste, c'est intégrer les valeurs essentielles du développement durable, telles que la protection de l'environnement, l'équité sociale, la solidarité, ainsi que les principes de responsabilité et de précaution. *L'enjeu est l'appropriation à ces éco-gestes.*

- Action 131 : Organiser des réunions de sensibilisation avec des experts, pouvant expliquer aux agents les actions concrètes qu'ils peuvent faire au quotidien au travail
En 2023, les agents ont été incités à utiliser les véhicules électriques et des formations éco-conduite ont été proposées.
Campagne de sensibilisation pour inviter les agents à fermer les chauffages lors de leurs vacances.
- Action 132 : Utiliser des affichages de sensibilisation au plus près des agents
Campagne d'affichage sur le tri des déchets dans les cafétérias de Lille et d'Amiens
- Action 133 : Communiquer régulièrement sur les résultats atteints : chiffres clés, succès, défis, améliorations, etc.

Impliquer les agents dans la démarche

- Action 134 : Prévoir des ateliers où ils peuvent partager leurs idées, pistes de réflexions ou d'améliorations
- Action 135 : Encourager le partage d'expériences en organisant des séances entre collègues où ces derniers peuvent parler de leurs expériences, astuces et défis rencontrés au quotidien pour renforcer le soutien mutuel
Participation au défi d'État « Services publics écoresponsables » (SPE) en 2024.

Renforcer la communication interne sur la transition écologique

- Action 136 : Réaliser ponctuellement des campagnes de communication print et *in situ* (ex : coller des stickers pour inviter les agents à éteindre la lumière des toilettes ou à imprimer seulement si c'est pertinent)
- Action 137 : Relayer dans les lettres d'information interne et externe les actions réalisées par les agents
- Action 138 : Publier, au niveau de la DRAC, un tableau de bord annuel détaillé, des principaux indicateurs de la transition écologique du secteur de la Culture

- Action 139 : Proposer des événements qui peuvent stimuler l'intérêt des agents pour la transition écologique (ex : séminaire annuel, expédition apprenante, reportage flash sur les structures, etc.)
- Action 140 : Ajouter une rubrique « transition écologique » dans la lettre d'information externe
- Action 141 : Valoriser régulièrement dans la lettre d'information externe et sur les réseaux sociaux les actions, expérimentations et bonnes pratiques des structures culturelles

Mettre la formation des agents au cœur de cette priorité

- Action 142 : Incrire la culture durable comme une des priorités stratégiques du plan de formation de la DRAC
Le plan de formation 2024 prévoit plusieurs formations pour répondre à cette priorité aussi bien générales que métiers.
- Action 143 : Incrire dans le Compte rendu d'Entretien professionnel (CREP) des encadrants au moins un objectif lié à la culture durable

AXE 2

DÉVELOPPER UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Si l'on reprend la définition de la « sobriété numérique » donnée par GreenIT.fr, il s'agit de « la démarche qui consiste à concevoir des services numériques plus sobres et à modérer ses usages numériques quotidiens ».

Quelles actions la DRAC peut-elle mettre en place pour intégrer cette démarche durablement ?

Mesure 4.

Conduire une stratégie et une gouvernance pour un numérique responsable

Développer la connaissance de l'empreinte environnementale numérique

- Action 144 : Réaliser un bilan carbone du numérique
- Action 145 : Mettre en œuvre une méthodologie et des indicateurs de pilotage du numérique éco-responsable
- Action 146 : Connaître son Système Informatique (SI) et ses infrastructures pour mieux les optimiser et maîtriser leurs impacts
- Action 147 : Évaluer régulièrement l'empreinte environnementale du SI

Mettre en place un plan d'actions « numériques responsables »

- Action 148 : Dédier une personne spécifique à la coordination
- Action 149 : Obtenir et consacrer un budget spécifique au numérique responsable (sous réserve)
- Action 150 : Définir et mettre en place un plan d'action numérique responsable
- Action 151 : Intégrer le numérique responsable dans la gestion des compétences des agents
- Action 152 : Privilégier les achats durables et réparables, contenant des matériaux recyclés ou issus du réemploi

Former et sensibiliser les agents

- Action 153 : Réaliser une fresque du numérique
- Action 154 : Proposer une offre de formation « numérique responsable » généraliste et métier dans le plan de formation
- Action 155 : Sensibiliser les agents à l'impact carbone du numérique (terminaux, usages, données) en partageant les indicateurs de consommation
- Action 156 : Sensibiliser les agents aux éco-gestes pour un numérique responsable
- Action 157 : Réaliser une visite virtuelle du réseau et informer des bonnes pratiques les nouveaux agents
- Action 158 : Réaliser une visite virtuelle du réseau pour l'ensemble des agents, une fois par an
- Action 159 : Sensibiliser le comité de direction (CODIR) et l'ensemble de l'encadrement aux impacts matériels du numérique, à ses usages et à ceux de la donnée (architecture numérique, nommage, etc.)

Mesure 5.

Soutenir un numérique plus responsable et réduire son empreinte carbone

Pour réduire l'empreinte carbone, 2 priorités :

- Réduire l'empreinte environnementale du numérique liée au cycle de vie des équipements, l'équipement étant le principal émetteur de CO₂.
- Réduire l'empreinte environnementale du numérique liée aux usages des équipements et services numériques.

Une fois les équipements acquis, il est question d'optimiser leurs usages pour qu'ils soient les moins énergivores au possible.

Réduire l'empreinte environnementale du numérique lié au cycle de vie des équipements

- Action 160 : Privilégier les équipements éco-labellisés sous réserve de disponibilité des marchés
- Action 161 : Connaître, stabiliser et optimiser la taille et la gestion du parc informatique
- Action 162 : S'assurer de la traçabilité des produits
- Action 163 : Recycler ou réemployer des équipements
Recyclage des toners et des cartouches d'encre.
Valorisation du matériel usagé : projet de passer par les Ateliers du bocage en 2024 (budget de retraitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) validé pour 2024).
- Action 164 : Dissocier le renouvellement des unités centrales des autres équipements (moniteur, clavier, souris, disque dur externe, etc.)
- Action 165 : Allonger la durée de vie des équipements
- Action 166 : Faire appel à un éco-organisme professionnel agréé
- Action 167 : Trier et collecter séparément les consommables
- Action 168 : Organiser la réparation des matériels hors garantie, soit avec un prestataire, soit en interne si cela est possible
- Action 169 : Protéger les équipements pour éviter leur casse (avec la possibilité de choisir entre sac à dos/cartable/pochette)

Réduire l'empreinte environnementale du numérique liée aux usages des équipements et services numériques

- Action 170 : Organiser une journée et demie par service afin de faire du tri de données (tri/classement/nommage/archivage ou suppression des fichiers), deux fois par an
- Action 171 : Réduire les impacts liés à la messagerie en communiquant sur les bonnes pratiques (Ciel mon courriel)
- Action 172 : Réaliser un tableau de tri et de conservation des dossiers numériques
- Action 173 : Analyse des arborescences des services avec l'outil Archifiltre
- Action 174 : Verser les archives intermédiaires de la DRAC dans le service ministériel VaS
- Action 175 : Veiller à l'élimination des données stockées une fois qu'elles ont atteint leur durée de vie administrative (les archiver si nécessaire)
- Action 176 : Ajouter et mettre à jour un dossier « À supprimer » par service

Réduire l'empreinte environnementale du numérique liée aux usages des équipements et services numériques

- Action 177 : Regrouper et rationaliser les serveurs
- Action 178 : Mettre en place une procédure de retrait des matériels ou des machines virtuelles en lien avec le retrait des applications
- Action 179 : Agir sur les paramétrages par défaut des postes agents afin d'implémenter les bonnes pratiques dont la mise en veille automatique
- Action 180 : Limiter la création de nouveaux services numériques
- Action 181 : Mettre en place les bonnes pratiques d'impression
- Action 182 : Abandonner les imprimantes individuelles ou mutualisées (remplacement par des imprimantes multifonctions (MFP))

Éco-concevoir les contenus et interfaces de la DRAC

- Action 183 : Analyser et tenir compte de l'impact écologique des fonctionnalités dans le développement des sites et applications, notamment le recours à la vidéo
- Action 184 : Accompagner les agents afin d'alléger les contenus multimédias

AXE 3

REPENSER ET ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS DES AGENTS

67,7 % des agents de la DRAC ont répondu à un questionnaire consacré aux mobilités (domicile travail et missions) en 2024, permettant de mieux comprendre nos usages et pouvoir accompagner les déplacements.

Des actions sont mises en œuvre pour se poser des questions sur nos usages et cibler les bonnes pratiques.

Notre plan d'action prévoit un ensemble de mesures visant à réduire l'utilisation individuelle des voitures thermiques et en privilégiant, quand c'est possible, des solutions alternatives ou partagées (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) et à limiter les besoins en déplacements (télétravail, visioconférence, etc.).

Il s'applique aux déplacements professionnels ainsi qu'aux déplacements domicile-travail.

Mesure 6.

Accompagner les agents vers des modes de transports durables adaptés à leurs usages, missions

L'enjeu identifié est de sensibiliser et de créer du collectif autour des enjeux de mobilité durable pour agir sur des usages de mobilité durable en aidant les utilisateurs à faire le point sur leurs déplacements.

Développer l'usage du co-voiturage

- Action 185 : Informer les agents sur l'offre de covoiturage pour les déplacements personnels/professionnels
- Action 186 : Réaliser un agenda inter-sites afin de covoiturer lors d'événements collectifs (réunion interpôle, vœux, journée de convivialité)
- Action 187 : Préconiser l'usage du co-voiturage lors des réunions

Faciliter l'utilisation des véhicules électriques

- Action 188 : Accompagner la prise en main des véhicules électriques
- Action 189 : Réaliser des fiches mémo de bon usage des véhicules électriques, disponibles sur le sémaïphore régional (comment réserver son véhicule électrique, comment recharger son véhicule électrique, etc.)
- Action 190 : Communiquer sur les points de recharge sur les territoires

Accompagner les agents dans le choix de la mobilité durable en fonction des déplacements

- Action 191 : Avoir des repères de l'impact carbone des déplacements, de l'efficacité énergétique et économique
- Action 192 : Proposer des formations à l'éco-conduite
- Action 193 : Sensibiliser, par la communication, à de bonnes pratiques de conduite (exemple vitesse réduite à 110km/h)
- Action 194 : Inciter à l'usage des véhicules électriques plutôt que celui des véhicules thermiques, sur des trajets qui le permettent, en s'appuyant sur un appui logiciel
- Action 195 : S'interroger sur la nécessité d'un déplacement (promouvoir le télétravail, sous réserve du bon fonctionnement du service, poursuivre l'usage des visioconférences sans porter préjudice au lien social)

- Action 196 : Communiquer régulièrement sur les procédures de remboursement et de prises en charge liées à nos déplacements (forfait mobilité durable, carte de train et de réduction, etc.)
- Action 197 : Établir des critères de durabilité dans l'enveloppe des frais de déplacement (le calcul des enveloppes de frais de déplacement ne valorise pas suffisamment l'usage des mobilités douces)
- Action 198 : Communiquer sur l'offre de transport en mettant à disposition les liens vers les sites des transporteurs sur Sémaphore régional ou autre

Créer une culture commune afin d'incarner la mobilité durable des agents

- Action 199 : Réaliser des midis de la mobilité en lien avec des structures locales spécialisées (Adav, Véloxygène, maison des mobilités, etc.)
Un premier midi de la mobilité à Lille et à Amiens a été organisé le jeudi 23 mai 2024.
- Action 200 : Proposer des défis individuels et collectifs, ainsi que des événements récurrents (type semaine de la mobilité, challenge mobilité Hauts-de-France, etc.)
Un challenge a été réalisé sur la mobilité douce en mai 2024 avec un nombre de ... kilomètres parcourus à vélo par les agents de la DRAC.
- Action 201 : Relayer les événements des partenaires extérieurs en lien avec nos orientations (remise en selle, bourse à vélo, etc.)
- Action 202 : Nommer des référents mobilités
- Action 203 : Étudier les freins à l'utilisation de mobilités douces (étude d'usage)
- Action 204 : Proposer l'utilisation d'un calculateur interactif d'empreinte carbone personnel et l'intégrer si possible au téléphone professionnel

Mesure 7.

Adapter progressivement nos équipements de transport aux attendus de la transition écologique

Selon une estimation de l'Atmo France (Fédération des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) de 2020, en Hauts-de-France les transports sont responsables de 39,7% des émissions d'oxyde d'azote et de 18,6% des émissions de particules fines. Les dépassements réguliers des seuils de pollution atmosphérique et notre exposition particulièrement élevée en particules fines dans notre région mettent en danger la santé et la qualité de vie de chacun. De ce fait, il est nécessaire de réduire l'utilisation de la voiture ou bien de favoriser les voitures les moins polluantes.

Verdir la flotte de véhicule

Cela passe par la réduction de la part des véhicules dans nos usages de déplacement, ainsi que la part d'utilisation de véhicule thermique.

- Action 205 : Réduire la part de véhicules thermiques dans la flotte automobile
- Action 206 : Acquérir des véhicules électriques tout en s'assurant au préalable des bonnes conditions opérationnelles à leur usage (bornes en nombre suffisant, carte de recharge pour tous les types de station-service)
NB. Cette action dépend toutefois des moyens financiers alloués à l'achat des véhicules sur le budget régional piloté par la préfecture.
- Action 207 : À partir de l'analyse des besoins en déplacement des agents, dimensionner le nombre de véhicules requis pour assurer nos missions
- Action 208 : Développer nos capacités en borne de recharge sur l'ensemble des sites et adapter le réseau électrique en conséquence
- Action 209 : Déployer des cartes qui permettent un accès à tous les types de stations-services
Dans la Somme, aucune station de recharge électrique n'est actuellement disponible avec la carte Total
- Action 210 : Se doter d'un logiciel de co-voiturage

Investir dans l'équipement nécessaire au développement du vélo

- Action 211 : Adapter les abris à vélos afin qu'ils soient plus visibles, attractifs et sécurisés
- Action 212 : Généraliser les abris à vélos sur l'ensemble des sites, si le site le permet
- Action 213 : Acquérir des « vélos de services » sur les différents sites + kit de sécurité (gilet fluorescent, cape de pluie, casque, brassard)
Deux vélos de service existent déjà à Amiens.
- Action 214 : Passer des conventions avec des associations locales pour l'entretien des vélos

Poursuivre notre politique d'achat de cartes de transports en commun pour les voyageurs réguliers

- Action 215 : Mieux connaître les usages pour pouvoir justifier des achats (l'administration doit être en mesure de justifier l'usage et l'économie)
- Action 216 : Demander un développement de Chorus DT pour nous permettre de rentrer tous les types de cartes de réductions
- Action 217 : Si l'utilisation des transports est plus régulière, voir l'opportunité de rembourser aux agents les cartes avantage, en particulier lors de l'opération « French days »

• Faciliter les parcours intra urbains via les transports en commun pour les déplacements ponctuels

- Action 218 : Pouvoir mieux répondre aux parcours en transports en commun, étudiant la faisabilité d'acheter des cartes rechargeables (exemple des déplacements Ilévia au sein de la MEL alors que l'on réside à Amiens et/ou des déplacements urbains via les transports en commun plutôt qu'en véhicule électrique)

AXE 4

DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La gouvernance pour la transition écologique doit être animée dans l'objectif de garantir une transition juste, systémique et d'impliquer toutes les parties prenantes afin d'éviter l'effet silo.

Mesure 8.

Développer des logiques partenariales territoriales

Le rapport du Sénat « Les nouveaux territoires de la culture » déposé le 18 décembre 2019, s'est penché sur les rôles respectifs que devraient jouer l'État et les collectivités territoriales afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture. Il est souligné l'importance d'une coordination efficace entre les collectivités et l'État.

Le CLTC, le Conseil local des territoires pour la culture, est présidé par la DRAC depuis 2023. Déclinaison locale du Conseil national des territoires pour la culture, les CLTC ont vocation à réunir plusieurs fois par an les représentants des associations et fédérations d'élus dans le but de **renforcer la coopération avec les collectivités en faveur des politiques culturelles**.

Soutenir les réseaux professionnels du territoire

- Action 219 : Renforcer la mise en réseau de nos partenaires
Les groupes de travail, en faisant intervenir différents partenaires, permettent la mise en réseau (ex: groupe de travail mobilité des publics, des artistes en cours).
- Action 220 : Animer des table-rondes, des ateliers, des conférences avec nos partenaires sur la transition écologique.
Réalisé dans le cadre des groupes de travail
- Action 221 : S'inscrire dans les travaux de la COP régionale

Renforcer le partenariat avec les collectivités publiques

- Action 222 : Poursuivre l'organisation de temps d'échanges entre les conseillers culture, les élus et la DRAC sur la transition écologique
- Action 223 : Partager les réflexions du CLTC en réunion interpôle
- Action 224 : Renforcer la collaboration entre les collectivités et l'État sur les projets à dimension écologique



Mesure 9.

Faire de la transition écologique un objectif partagé

La transition écologique est l'affaire de tous. Telle est la démarche portée par la DRAC Hauts-de-France depuis le printemps 2023, lorsqu'elle a lancé les groupes de travail sur la transition écologique qui convie l'ensemble des agents.

Développer une gouvernance de la transition écologique

- Action 225 : Créer une instance dédiée à la transition écologique et nommer des référents
- Action 226 : Inclure des objectifs liés à la transition écologique dans les lettres de missions des directeurs adjoints
- Action 227 : Décliner ces objectifs dans le projet de service, annexer la feuille de route au projet de service
- Action 228 : Poursuivre une démarche ascendante (des équipes vers la direction) des actions à mettre en place pour la transition écologique

Faire du financier un levier à la transition écologique

- Action 229 : Piloter un deuxième appel à projets « Alternatives vertes » dans le cadre de France 2030
- Action 230 : Se doter progressivement d'indicateurs d'impact écologique dans nos conventions (COP régionale) et étudier l'attribution des aides en fonction de l'atteinte
- Action 231 : Mobiliser les financements interministériels verts (fonds vert, AAP sobriété, etc.)

Inclure la transition écologique dans les ressources humaines

- Action 232 : Étudier l'évolution des métiers et des compétences
- Action 233 : Inclure une présentation de la politique de transition écologique de la DRAC dans toutes les offres d'emplois publiées
- Action 234 : Communiquer sur les formations métiers sur la transition écologique proposées par le ministère de la Culture et la Préfecture
- Action 235 : Orienter si nécessaire vers des formations professionnelles (Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS), CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain)

Annexes

MÉTHODOLOGIE

Une démarche volontaire, une méthode fédératrice

C'est au second semestre de 2022 et sous l'impulsion d'**Hilaire Multon** qu'est décidé d'établir une politique régionale pour la transition écologique de la Culture en Hauts-de-France, dans le cadre du Projet de service établissant les priorités et l'organisation de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France.

Le portage de cette démarche qui ne saurait être autrement que collective est confiée au Secrétariat Général de la DRAC Hauts-de-France, animé par **Hélène Dron et Lucille Laugier**. Dans la droite ligne des groupes de travail transversaux sur l'égalité entre les femmes et les hommes déjà engagés à l'époque, la méthode recourt au mode projet, se fonde sur l'intelligence collective et parie sur l'engagement des agents de tous services.

4 groupes de travail ont alors été constitués :

- **Nouvelles pratiques durables : créer autrement et numérique sobre en Hauts-de-France**, groupe de travail piloté par **Ingrid Pouansi et Delphine Campagnolle** ;
- **Repenser et accompagner la mobilité des publics, des artistes, des œuvres en Hauts-de-France**, groupe de travail piloté par **Hélène Dron et Peggy Le Roy** ;
- **Inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain en préservant et en conservant le patrimoine**, groupe de travail piloté par **Caroline Droussent, Caroline Dolacinski et Jules-Edouard Delavenne (apprenti)** ;
- **Mobilité des agents de la DRAC Hauts-de-France**, groupe de travail piloté par **Florence Reix et Philippe KaczmarSKI**.

L'engagement et la participation des agents ont été essentiels et déterminants pour l'écriture de la feuille de route et des actions.

Les réunions de lancement des groupes de travail sont organisées dès le mois de janvier 2023.

Cette démarche vaut comme projet en tant que tel : elle vise en effet à décloisonner nos pratiques, à sensibiliser et acculturer les équipes, à enclencher le travail transverse entre pôles, entre métiers, mais aussi avec nos partenaires extérieurs, qu'ils relèvent de structures privées, publiques ou associatives.

Un cheminement méthodique et phasé

Afin d'établir une feuille de route, il convient d'abord d'établir un état des lieux des pratiques sur tout le périmètre visé : réflexions en cours, bonnes pratiques, recommandations, difficultés rencontrées, besoins. Une fois synthétisé, l'état des lieux oriente, inspire la phase suivante qui est celle de la définition des actions.

La feuille de route établit l'ensemble des actions retenues de manière priorisée et ordonnée.

Retours sur une mobilisation collective et orchestrée

Pour penser les « **Nouvelles pratiques durables : créer autrement et numérique sobre en Hauts-de-France** », 11 réunions ont été organisées entre janvier 2023 et mai 2024. 4 d'entre elles rassemblaient le groupe de travail interne à la DRAC Hauts-de-France, **réunissant en moyenne 16 agents volontaires et engagés**. Au cours de cette démarche, 11 acteurs et actrices culturels du territoire sont intervenus au cours de 4 groupes de réflexions et d'échanges dédiés.

- **4 janvier 2023** : Présentation de la démarche et annonce des co-cheffes de projets
- **3 mai 2023** : Réunion de lancement du groupe de travail
- **15 juin 2023** : Groupe de travail dédié à l'établissement de l'état des lieux externe (1/3) portant sur le spectacle vivant et les partenaires publics, avec la participation de Monsieur Sergent, anciennement en charge du développement durable à la ville de Lille, Monsieur Robiquet, coordinateur culture au PETR Cœur des Hauts-de-France, le collectif Echo, structures et réseaux de spectacle vivant des Hauts-de-France, le collectif Rés'O, structures et réseaux de spectacle vivant des Hauts-de-France
- **21 juin 2023** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **6 septembre 2023** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **15 septembre 2023** : Groupe de travail dédié à l'établissement de l'état des lieux externe (2/3) portant sur le patrimoine et les musées, avec la participation de Monsieur Maillard, directeur par intérim du Musée Louvre-Lens, Madame Kozlovski, directrice du musée archéologique de Vendeuil-Caply et présidente de l'association des conservateurs des musées des Hauts-de-France et Madame Cécile Villiers, directrice du réseau territorial arts visuels en Nouvelle-Aquitaine, dénommé ASTRE, représentante du CIPAC
- **18 septembre 2023** : Présentation de la démarche en réunion interpôles
- **16 novembre 2023** : Groupe de travail dédié à l'établissement de l'état des lieux externe (3/3) portant sur les nouveaux imaginaires et le numérique durable avec la participation de Madame Chasseriau, directrice de l'ACAP (Pôle régional image), Madame Welker, directrice artistique du Safra'Numérique, Monsieur Liber, bénévole à l'association Club Linux et Madame Vermeulen, coordinatrice culture à la ville de Dunkerque
- **2 février 2024** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **12 avril 2024** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **26 avril 2024** : Échange avec Monsieur Annycke – AR2L (Agence régionale du Livre et la Lecture des Hauts-de-France)

Afin de « **Repenser et accompagner la mobilité des publics, des artistes, des œuvres en Hauts-de-France** », 13 réunions ont été organisées, mobilisant 11 agents de la DRAC Hauts-de-France en moyenne. 11 acteurs et actrices culturels du territoire sont intervenus sur les 5 réunions afin de parvenir à dresser un état des lieux fins et pluridisciplinaires.

- **4 janvier 2023** : Présentation de la démarche et annonce des co-cheffes de projets
- **22 mai 2023** : Réunion de lancement du groupe de travail dédiée à la réalisation d'un état des lieux (1/5)
- **21 juin 2023** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **21 juin 2023** : Groupe de travail dédié à la réalisation d'un état des lieux (2/5), avec la participation de Madame Justice, festival Les Nuits secrètes
- **6 septembre 2023** : Réunion entre chefs de projet des différents axes

- **18 septembre 2023**: Présentation de la démarche en réunion interpôles de la DRAC Hauts-de-France
- **10 janvier 2024**: Groupe de travail dédié à la réalisation d'un état des lieux (3/5), avec la participation de Monsieur Pascal Neveux, directeur du FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) Picardie Amiens, Monsieur Benoit Olla, directeur de l'Aéronef de Lille (scènes de musiques actuelles), Madame Flore Taine, secrétaire générale en charge du développement et projet de l'Aéronef de Lille, Madame Aurélie Jaquemoud de la Compagnie des Tiers Lieux (plateforme de coopération au service des tiers-lieux des Hauts-de-France) et de Monsieur Grégory Baud de La Grande Histoire (tiers-lieu éco-culturel d'écritures et de fabrique de proximité associant un lieu de création et des ateliers multiservices), Oise
- **1^{er} février 2024**: Groupe de travail dédié à la réalisation d'un état des lieux (4/5), avec la participation de Madame Perrine Blanchard, chargée de mission Culture au département du Pas-de-Calais, Madame Mathilde Pozycki et Madame Louise De Clercq de la Compagnie Les Mains Sales, Monsieur Nicolas Verhaeghe de Association Prévention Spécialisée Nationale (APSN)
- **2 février 2024**: Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **4 avril 2024**: Groupe de travail dédié à la réalisation d'un état des lieux (5/5), avec la participation de Madame Clémence Boulfroy de l'association Carmen, et de Madame Sophie Courtel, membre de la commission Bibliothèques Vertes de l'Association des Bibliothécaires de France
- **9 avril 2024**: Échanges avec la Métropole européenne de Lille
- **12 avril 2024**: Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **22 mai 2024**: Table ronde sur les mobilités

Dans l'objectif d'**«Inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain en préservant et en conservant le patrimoine»** en Hauts-de-France, 16 réunions se sont tenues, dont 6 rassemblant le groupe de travail constitué par 12 agents mobilisés. La démarche du groupe de travail a consisté notamment à interroger jusqu'aux détails les pratiques, enjeux, freins des champs patrimoniaux, et sur l'ensemble du périmètre confié aux directions régionales des affaires culturelles.

- **4 janvier 2023**: Présentation de la démarche et annonce des co-chefs de projets
- **12 avril 2023**: Réunion de lancement du groupe de travail intitulé « Inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain en préservant et en conservant le patrimoine »
- **5 juin 2023**: Réunion de présentation des premiers constats à Mme Accary, Secrétaire générale adjointe du ministère de la Culture
- **8 juin 2023**: Réunion du groupe de travail
- **3 juillet 2023**: Webinaire inter-DRAC et DAC
- **17 août 2023**: Groupe de travail dédié aux enjeux rencontrés par les musées
- **6 septembre 2023**: Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **14 septembre 2023**: Groupe de travail dédié aux enjeux rencontrés par les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)
- **18 septembre 2023**: Présentation de la démarche en réunion interpôles
- **26 septembre 2023**: Groupe de travail dédié aux enjeux rencontrés par le Service régional de l'archéologie (SRA)
- **5 octobre 2023**: Groupe de travail dédié aux enjeux rencontrés par le service de la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH)
- **11 octobre 2023**: Collège des Architectes des bâtiments de France (ABF)
- **2 février 2024**: Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **27 février 2024**: Réunion avec l'ADEME
- **12 avril 2024**: Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **25 avril 2024**: Réunion avec la DREAL/COP développement durable

La démarche de transition écologique relative à la « **Mobilité des agents de la DRAC Hauts-de-France** » a fait l'objet de 15 réunions dont 8 réunions du groupe de travail, fédérant 11 agents de tous services et pôles confondus. La maison des mobilités durables a été associée à la démarche de recherche de solutions, ainsi que l'Adav.

- **4 janvier 2023** : Présentation de la démarche et annonce des co-chefs de projets
- **22 mai 2023** : Réunion de lancement du groupe de travail portant sur un premier établissement d'un état des lieux des pratiques en interne
- **21 juin 2023** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **3 juillet : 2023** : Réunion du groupe de travail
- **31 août 2023** : Réunion du groupe de travail
- **6 septembre 2023** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **18 septembre 2023** : Présentation de la démarche en réunion interpôles
- **16 janvier 2024** : Réunion du groupe de travail
- **30 janvier 2024** : Réunion du groupe de travail
- **2 février 2024** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **15 février 2024** : Réunion du groupe de travail
- **20 mars 2024** : Réunion avec la maison des mobilités durables de Lille
- **29 mars 2024** : Réunion du groupe de travail
- **11 avril 2024** : Réunion du groupe de travail
- **12 avril 2024** : Réunion entre chefs de projet des différents axes
- **23 mai 2024** : Midi de la mobilité sur les sites de Lille et d'Amiens de la DRAC Hauts-de-France

GÉNÉRIQUE

HILAIRE MULTON

directeur régional
des affaires culturelles
des Hauts-de-France

ARIELLE FANJAS

directrice régionale adjointe
des affaires culturelles
des Hauts-de-France

HELENE DRON

secrétaire générale

LUCILLE LAUGIER

cheffe de projets - Chargée
de mission transition
écologique et sociétale (en
alternance)

Nouvelles pratiques durables : créer autrement ; développer un numérique culturel sobre en Hauts-de-France

INGRID POUANSI, pilote du groupe de travail

chargée de transformation numérique

DELPHINE CAMPAGNOLLE, pilote du groupe de travail

conseillère à l'action culturelle et territoriale, mission régionale
« Culture et Ruralité »

Repenser et accompagner la mobilité des publics, des artistes, des œuvres en Hauts-de-France

HELENE DRON, pilote du groupe de travail

secrétaire générale

PEGGY LE ROY, pilote du groupe de travail

directrice régionale adjointe déléguée en charge du pôle Publics,
territoires et industries culturelles

Inventer l'architecture, les territoires et les paysages de demain en préservant et en conservant le patrimoine

DELPHINE DROUSSENT, pilote du groupe de travail

conseillère pour l'Architecture – pôle Patrimoines et architecture

CAROLINE DOLACINSKI, pilote du groupe de travail

cheffe de service de l'UDAP de la Somme, Architecte urbaniste en
chef de l'État, Architecte des bâtiments de France

assistées de JULES-EDOUARD DELAVENNE

apprenti au service architecture, en charge de la Transition
écologique

Mobilité des agents de la DRAC Hauts-de-France

FLORENCE REIX, pilote du groupe de travail

responsable de site

PHILIPPE KACZMARSKI, pilote du groupe de travail

secrétaire général adjoint

Nous remercions l'ensemble des agents de la DRAC Hauts-de-France ayant participé aux différents groupes de travail et plus particulièrement, pour leur engagement régulier :

MARNIX BONNIKE, DAVID BOUILLON, VINCENT
DASSONNEVILLE, VALERIE DEFIVES, AURELIA DIORE, ETIENNE
DUBOIS, JAN DUHAMEL, JULIETTE GUÉPRATTE, NICOLAS
GUINET, RENAUD HANQUEZ, NATHALIE HEGO, YANN HEGO
CHARLOTTE KHERZANE, CHRISTINE LANCESTREMERE,
FRANÇOISE LATY ELISE LEMARCHAND, FLORENCE LEMOINE,
CEDRIC MAGNIEZ, NICOLAS MELARD, BENJAMIN ORLIANGE,
MARINA PAGLI, CAROLINE PIROTAIS, INGRID POISON, JACQUES
SAUTERON, ILEANA SCIAKY, ANGELIQUE SERGENT, LESLIE
VERDOYE QUEMENER, SANDRINE ZICOT, YOANN ZOTNA.

REMERCIEMENTS

Pour leur contribution, leur disponibilité et leur apport indispensable à l'écriture de la feuille de route pour la transition écologique de la Culture en Hauts-de-France, que soient chaleureusement remerciés :

AUDE ACCARY, secrétaire générale adjointe, ministère de la Culture
CHANTAL ADJRIOU, secrétaire générale à la COP Planification écologique Hauts-de-France
PATRICK ALFANO, responsable Communication et écocitoyenneté, ADEME
FRANÇOIS ANNYCKE, directeur de l'Agence régionale du livre et la lecture (AR2L) des Hauts-de-France
GREGORY BAUD, de La Grande Histoire
PERRINE BLANCHARD, chargée de mission Culture au département du Pas-de-Calais
CLEMENCE BOULFROY, de l'association Carmen
PAULINE CHASSERIAU, directrice de l'ACAP
SOPHIE COURTEL, membre de la commission Bibliothèques vertes de l'Association des Bibliothécaires de France
LOUISE DE CLERCQ, de La Compagnie Les Mains sales
OLIVIER DUQUESNE, président de l'association Club Linux
ALIX DUTRIEUX, cheffe du projet Réseaux et les Belles sorties, Métropole européenne de Lille
MELANIE ESTEVES, directrice de la mission culture durable, ville de Lille
CORALINE GABRIELS, cheffe de projet La C'ART, Métropole européenne de Lille
CRISALYNE GALLET, cheffe du service Culture, Métropole européenne de Lille
FANNY-MAY GILLY, pour le réseau Rés'O
LAURIE HOURRIEZ, pour Le collectif Echo, Structures et réseaux de spectacle vivant des Hauts-de-France
AURELIE JAQUEMOUD, de La Compagnie des Tiers lieux
MAEVA JUSTICE, pour Le collectif Echo, Structures et réseaux de spectacle vivant des Hauts-de-France
SIMON KARLESKIND, directeur régional ADEME
VALERIE KOZLOVSKI, directrice du musée archéologique de Vendeuil-Caply et présidente de l'association des conservateurs des musées des Hauts-de-France
BARBARA LEFEVRE MONDEJAR, responsable du pôle Culture, communication, événementiel
MONSIEUR LIBER, bénévole de l'association Club Linux
HELENE LITEAU-BASSE, directrice générale déléguée adjointe, pôle Création artistique et industries culturelles
REMI MAILLARD, administrateur général du musée du Louvre-Lens
LUCAS MILLIANCOURT, de la Maison des mobilités durables
PASCAL NEVEUX, directeur du FRAC Picardie Amiens
BENOIT OLLA, directeur de l'AERONEF Lille
MATHILDE POZYCKI, la Compagnie Les Mains Sales
MARION RIEDEL, ingénierie mobilités / qualité de l'air de l'ADEME
JULIEN ROBIQUET, coordinateur culture au PETR Cœur des Hauts-de-France
OLIVIER SERGENT, en charge du développement durable à la ville de Lille
FLORE TAINÉ, secrétaire générale en charge du développement et projet de l'AERONEF Lille
NICOLAS VERHAEGHE, de l'Association Prévention spécialisée nationale (APSN)
MARIE-NÖELLE VERMEULEN, coordinatrice culture à la ville de Dunkerque
ERIC VIDALENC, directeur régional adjoint ADEME
CECILE VILLIERS, directrice du réseau territorial arts visuels en Nouvelle-Aquitaine, dénommé ASTRE, représentante du CIPAC
JULIEN VITSE, chargé de concertation, ADAV
CECILE WELKER, directrice artistique du Safra'Numériques

LEXIQUE

A

- AAP** : Appel à projet
ABF : Architecte des bâtiments de France
ACMH : Architecte en chef des Monuments historiques
ACV : Action cycle de vie
ADAV : Association droit au vélo
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFDAS : Assurance formation des activités du spectacle
AGECIF : Association de gestion paritaire du congé individuel de formation
APER (Ioi) : Accélération de la production d'énergies renouvelables
ATMO France : Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air
AUE : Architecte urbaniste de l'État

C

- CAUE** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
Chorus DT : Chorus Déplacements temporaires
CIPAC : Fédération des professionnels de l'art contemporain
CLTC : Conseil local des territoires pour la culture
COP Régionale : Conférence des parties régionale
CREP : Compte rendu d'entretien professionnel

D

- DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DPE : Diagnostic de performance énergétique
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

E

EAC : Education artistique et culturelle

EDOS : Outil d'évaluation environnementale et d'aide à la décision dédié aux bureaux d'études et ateliers de construction de décors

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

F

FRAC : Fond régional d'art contemporain

G

GES : Gaz à effets de serre

M

MEL : Métropole européenne de Lille

MH : Monument historique

MOE : Maîtrise d'œuvre

N

NB : Nota bene

O

OSFI : Outil de suivi des fluides interministériel

P

PET : Polyéthylène terephthalate

PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural

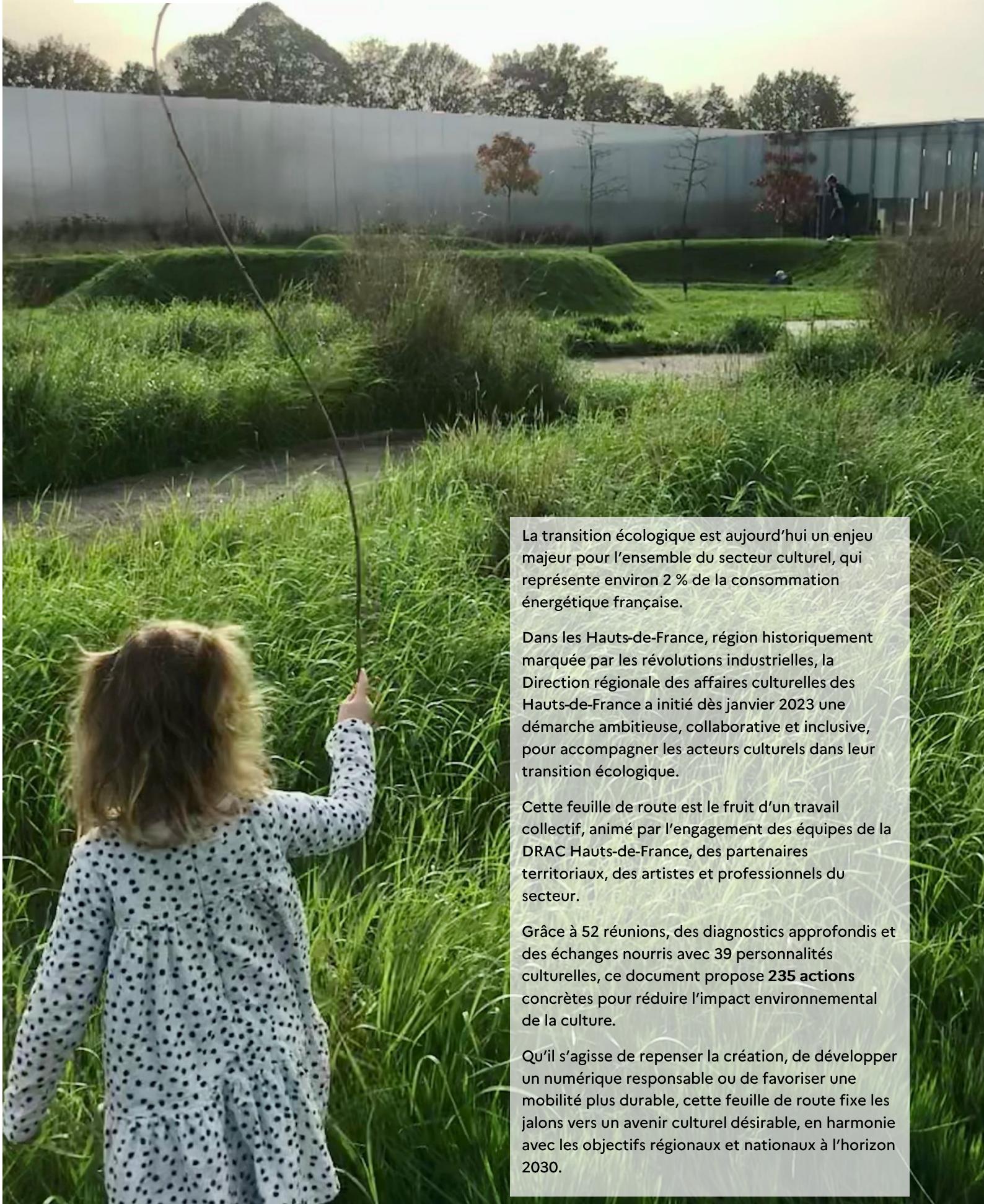
PFE : Plan de formation Entreprise

PFRA : Plateforme régionale des achats

PVD : Petite ville de demain

U

UDAP : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine



La transition écologique est aujourd’hui un enjeu majeur pour l’ensemble du secteur culturel, qui représente environ 2 % de la consommation énergétique française.

Dans les Hauts-de-France, région historiquement marquée par les révolutions industrielles, la Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France a initié dès janvier 2023 une démarche ambitieuse, collaborative et inclusive, pour accompagner les acteurs culturels dans leur transition écologique.

Cette feuille de route est le fruit d’un travail collectif, animé par l’engagement des équipes de la DRAC Hauts-de-France, des partenaires territoriaux, des artistes et professionnels du secteur.

Grâce à 52 réunions, des diagnostics approfondis et des échanges nourris avec 39 personnalités culturelles, ce document propose **235 actions** concrètes pour réduire l’impact environnemental de la culture.

Qu’il s’agisse de repenser la création, de développer un numérique responsable ou de favoriser une mobilité plus durable, cette feuille de route fixe les jalons vers un avenir culturel désirable, en harmonie avec les objectifs régionaux et nationaux à l’horizon 2030.